

## Transferts de tâches

### Les gynécos s'étonnent

Le Syndicat des Gynécologues Libéraux (SGL) s'élève samedi contre un amendement voté par les députés, dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS 2010, actuellement examiné par les sénateurs) et permettant aux sages-femmes d'assurer « la surveillance et le suivi biologique de la contraception », sans recours obligatoire aux médecins. Ce texte corrige, selon les députés, « une incohérence juridique » de la loi Bachelot sur l'hôpital, qui autorise les sages-femmes à prescrire la pilule, mais oblige les femmes à consulter ensuite leur médecin traitant ou leur gynécologue pour la surveillance et le suivi biologique de leur contraception.

Le SGL estime que ce transfert de compétence des médecins aux sages-femmes, qui générerait des économies « dérisoires » pour la Sécurité sociale, introduit un « risque pour la santé publique ». Le syndicat rappelle : « Il a été démontré par de nombreuses études scientifiques que la prise en charge par les gynécologues médicaux de la contraception avait permis de diviser par 4 la mortalité par cancer de l'utérus en vingt ans. Il est donc étonnant et paradoxal que l'on remette en cause une action de santé publique qui a fait la preuve de son efficacité dans la lutte contre le cancer au moment même où le président de la République lance le plan Cancer II qui prévoit notamment un renforcement du dépistage et de la prévention. »

Le Quotidien du Médecin du 12/11/2009